



Refus de priorité à droite dans un rond point

Par **Kev36**, le **12/05/2019** à **15:00**

Bonjour,

Hier soir j'ai été verbalisé pour refus de priorité dans un rond point, j'étais engagé dans le rond point et une voiture de la bac venait de ma droite pour s'engager dans le rond point. Est ce normal ? Ils m'ont compter en même temps une amende pour vitesse excessive.

Pour le refus de priorité, j'ai vu ce que je prends 4 points et 135 euros d'amende mais je voulais savoir si je passe obligatoirement devant le tribunal ?

Merci de votre aide.

Par **goofyto8**, le **12/05/2019** à **17:15**

bonjour,

[citation]mais je voulais savoir si je passe obligatoirement devant le tribunal[/citation]

9 fois sur 10 .Non

Par **Lag0**, le **13/05/2019** à **06:38**

[citation]Hier soir j'ai été verbalisé pour refus de priorité dans un rond point, j'etais engager

dans le rond point et une voiture de la bac venait de ma droite pour s'engager dans le rond point.[/citation]

Bonjour,

J'ai du mal à comprendre. S'il s'agit d'un rond-point classique, c'est le véhicule entrant qui doit laisser la priorité à ceux circulant sur l'anneau.

Par **Tisuisse**, le 13/05/2019 à 09:49

Bonjour Kev36,

2 situations pour les ronds points :

- ceux qui sont munis de panneaux de céder le passage, la priorité est à celui qui est déjà sur le rond point (priorité à gauche),
- ceux qui, comme la Place de l'Etoile - Charles de Gaulle à Paris, où il n'a aucun panneau, la priorité est à celui qui arrive sur ce rond-point (priorité à droite).

Dans quelle configuration est votre rond-point ?

Par ailleurs, si le véhicule de la BAC était en mission (sirène 2 tons et gyrophare en fonction), ils bénéficient d'une priorité absolue et, peu importe le régime du rond-point, ils ont priorité.

Par **Lag0**, le 13/05/2019 à 10:49

[citation]Par ailleurs, si le véhicule de la BAC était en mission (sirène 2 tons et gyrophare en fonction), ils bénéficient d'une priorité absolue et, peu importe le régime du rond-point, ils ont priorité.

[/citation]

S'ils étaient en mission (urgence), je ne pense pas qu'ils auraient pris le temps de s'arrêter pour verbaliser...

Par **Kev36**, le 13/05/2019 à 18:51

Bonjour à tous, il s'agit d'un rond point classique dans ma région il n'y a que des rond points classiques donc priorité à celui à gauche c'est pourquoi je me pose toutes les questions possibles mais j'ai la même réflexion que vous!

Et non il n'était pas en mission, ni gyrophare, ni sirène allumé!

Par **kataga**, le 14/05/2019 à 06:03

Bonjour,

[citation]

Hier soir j'ai été verbalisé pour refus de priorité dans un rond point, j'étais engagé dans le rond point et une voiture de la bac venait de ma droite pour s'engager dans le rond point.

[/citation]

Donc vous étiez prioritaire ..
Donc vous pouvez contester ce PV ..

Par **Tisuisse**, le **14/05/2019** à **07:53**

Vous pouvez effectivement contester mais entre "contester" d'une part et obtenir gain de cause, il y a un fossé qui va être très dur à combler. Ce sera long et probablement coûteux. N'oubliez pas que les policiers de la BAC sont assermentés.

A vous de voir.

Par **Lag0**, le **14/05/2019** à **08:40**

Il faut voir ce qui est réellement noté au PV sur les circonstances de ce "refus de priorité". Car les faits tels que décrits ici sont tout de même un peu gros. Si rond-point classique avec "cédez le passage" à chaque entrée et un véhicule de la BAC sans sirène ni gyrophare, il est évident que le "refus de priorité" n'a pas de fondement et donc tout à fait contestable. Mais ce n'est probablement pas ce qui est porté au PV...